

185 P NP DM6

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Rimouski

Rimouski

6212-03-103

Mémoire concernant le site d'enfouissement technique de Rimouski

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par David Ouzilleau Samson &
Maude Corriveau

Audiences du 21 octobre 2003
Rimouski

Explication de l'intérêt porté au projet

Nous sommes grandement concernés par le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski puisqu'il s'agit d'une décision importante par rapport à la qualité de l'environnement. En tant qu'étudiants en gestion du milieu naturel, à l'Université du Québec à Rimouski, nous croyons qu'il s'agit là de choix qui doivent se faire dans une perspective à long terme. La dimension à court terme et les conséquences négatives sur l'environnement sont les principaux points qui nous amènent à penser que le site choisi est loin d'être idéal.

En étant conscients que la Ville de Rimouski désire aménager un nouveau site d'enfouissement technique dans les limites de la ville, nous croyons qu'il existe des alternatives possibles qui s'avèreraient favorables pour tous. La gestion des déchets est une préoccupation importante dans le maintien d'un environnement sain. Nous avons aujourd'hui le devoir de faire des choix en ayant en tête que la qualité de vie des générations futures soit aussi bonne et même meilleure que celle que nous connaissons actuellement. Il nous semble que la finalité proposée par la Ville de Rimouski a de fortes chances d'être néfaste quant à la qualité de l'environnement. Tant et aussi longtemps que nous avons la chance de pouvoir améliorer notre sort, nous avons l'obligation morale et civile de le faire.

C'est dans cette perspective que nous avons décidé de présenter ce mémoire. Ainsi, nous présenterons quelques arguments et préoccupations concernant le futur projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Rimouski et ce, dans l'espoir de faire évoluer le projet dans un cadre de développement durable.

Les préoccupations

Préoccupations liées à l'hydrologie

Notre première inquiétude survient lorsque nous venons à penser à la profondeur de la nappe phréatique. Celle-ci varie de 1.05 mètres dans le secteur nord-ouest de la zone d'étude à environ 7.82 mètres dans la partie sud-est compte tenu de l'exploitation aléatoire de la sablière. Comme le mentionne l'étude d'impacts sur l'environnement, le degré de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution doit être considéré comme élevé, et ce, principalement en raison de la granulométrie du substrat (4.2.4 Hydrologie et qualité des eaux souterraines p.4-9). Ceci démontre bien qu'il y a un risque envisageable liée à la contamination de la rivière Rimouski par le biais de la nappe phréatique

Les eaux de ruissellement doivent aussi être prises en considération. Lors des périodes de crues printanières ou de fortes précipitations, le débit d'eau circulant au travers des déchets peut devenir incontrôlable. Il faut aussi penser qu'une période de 57 ans augmente la probabilité d'événements météorologiques particuliers. Sans même penser exclusivement à des conditions exceptionnelles, l'intensité des précipitations peut parfois dépasser les normales. Par exemple, le 29 septembre dernier il est tombé 67 mm de pluie en moins de 4 heures ce qui dépasse largement les normales. Un débordement des bassins de décantation pourrait être envisageable et ainsi contaminer la rivière Rimouski par les eaux de ruissellement et par la nappe phréatique. Des catastrophes sont donc envisageable lors d'événements futurs exceptionnels. Cependant, nous avons pu remarquer qu'aucune étude liée aux catastrophes naturelles a été mentionnée dans l'étude d'impacts. Un doute supplémentaire vient s'inscrire en nous face à l'agrandissement du site.

Puisque le site proposé n'est pas constitué d'une couche d'argile suffisante, la municipalité doit procéder à l'installation d'une membrane d'argile synthétique, aussi appelée géocomposite bentonique. Nous avons certaines craintes devant l'efficacité de cette membrane. Bien qu'elle puisse être performante, la technologie est loin d'être infaillible. Comme il a été mentionné lors de l'audience publique du 22 septembre 2003, les bris sont une réalité considérable. La machinerie lourde (allant jusqu'à 33 000 kg, Caterpillar 826C) peut abîmer la toile tout comme certains déchets ayant des formes anguleuses. La perforation de la membrane pourrait avoir des conséquences sur l'ensemble du bassin hydrographique de la rivière Rimouski. Les résidents du secteur dont certains demeurant à moins de 500 mètres, utilisent des puits

artésiens pouvant être contaminés par les eaux provenant du LET. Ensuite, en sachant que la distance entre la membrane et la nappe phréatique peut varier de quelques mètres, qu'advierait-il de l'imperméabilité de la membrane si le niveau de la nappe monte au dessus de la membrane ? Nous croyons qu'une situation comme celle-ci aurait des impacts majeurs face à la qualité de l'eau et de la contamination du sol. Finalement, qu'advient-il du suivi environnemental lorsque la durée de vie de la membrane sera échué ?

Préoccupations liées au sol

Le choix du site est considéré comme étant fragile. En effet, la localisation du site est située sur une berge d'argile pouvant mener à une instabilité éventuelle. En rajoutant le fait que le site sera situé à proximité d'un cours d'eau et de passages de ruisseaux, de sérieuses questions se posent par rapport au choix du site. Des raisons comme celles-ci ont fait en sorte que d'autres sites ont été rejetés. Donc, en quoi peuvent-elles être valables pour celui-ci ? Une tourbière ou bien un lit d'argile pur seraient beaucoup plus approprié, plus écologique et par le fait même moins dispendieux. Nous croyons que des études de relocalisation du site doivent être faites.

Préoccupations liées à l'étude d'impact

Suite à la lecture de l'étude d'impact, nous avons remarqué que l'étude de onze autres sites a été écartée en raison de certains paramètres. Cependant nous retrouvons ces mêmes problèmes sur le site actuellement proposé. Les voici : Problème de stabilité de pente, proximité de cours d'eau et passage de ruisseaux. Concernant le dernier point la législation exige une distance minimale de 150 mètres entre les cours d'eau et le LET. Nous nous posons de sérieuses questions face au choix de ce site puisque d'autres sites ont été rejetés pour des problèmes existant sur le site projeté.

Nous tenons aussi à souligner que l'on décrit le lieu comme suit : Il s'agit d'un « plateau ouvert entouré de terre agricoles vallonnées qui offrent des vues panoramiques sur le fleuve qui demeure l'attrait principal du paysage ». (Étude d'impact, 4.3.10.1) À notre avis il s'agit d'un site

que la ville va abandonné à un projet qui présente de nombreux inconvénients alors que la région offre un potentiel important au niveau du développement résidentiel et touristique.

Le site actuellement en exploitation n'a pas une histoire très reluisante non plus. Plusieurs infractions se sont produites. Par exemple, il y avait absence de contrôle des eaux souterraines et de programmes de suivi environnemental, rejets des eaux de lixiviation au réseau hydrographique et un système de drainage des eaux inadéquat. Nous avons aussi remarqué que l'on retrouve actuellement des déchets le long de la rivière Rimouski puisque que les clôtures sont désuètes. Ce phénomène est le résultat des vents dominants provenant de l'ouest. Le plan propose d'installer de nouvelles clôtures en sachant très bien que cette solution est inefficace. Comme le démontre le plan d'étude d'impacts, les vents dominants proviennent du sud-ouest et du nord-ouest avec des rafales de vents atteignant de grande vitesse (4.2.5 Climatologie p.4-13). Par exemple, la moyenne des vent les plus violents sont survenue au mois de décembre à une vitesse de 22.24 km/h. On peut se demander si l'environnement peut soutenir de telles infractions une fois de plus.

Conclusion

Nous sommes néanmoins conscients que la ville doit trouver un site pour l'enfouissement de ses déchets. Chaque site pourra présenter ses inconvénients mais il pourrait être positif d'utiliser un site ayant de meilleurs attributs naturels de sorte que l'on repose non pas sur une technologie qui n'est pas d'une durée de vie plus grande que celle des déchets mais bien un environnement capable de recevoir une si grande quantité de déchets sans mettre en péril le réseau hydrographique.

Concernant les questions environnementales, il est de notre devoir de toujours prévoir le pire puisque c'est de cette façon qu'il est possible de l'éviter. En prévoyant le mieux, nous ne sommes pas en mesure de faire face aux incidents et aux erreurs humaines. C'est dans cette perspective que nous croyons que le site est inapproprié puisqu'il se base sur des conditions favorables, chose qui est loin de se produire dans la réalité.